

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues.

Excusé : TANGUY Patrick

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 70-2021

Objet : Admission en non-valeur – Budgets Douarnenez Communauté

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le trésorier a transmis à Douarnenez communauté 4 listes de créances admises en non-valeur pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées et 5 listes de créances éteintes pour lesquelles une décision de justice a été actée.

Dès lors, le trésorier sollicite l'effacement des titres émis au nom des débiteurs figurants sur les différentes listes et budgets inscrits dans le tableau ci-dessous.

En fonction de leur nature, les admissions en non-valeur seront imputées sur le compte 6541 « Créances admise en non-valeur » ou sur le comptes 6542 « Créances éteintes ».

LISTES NON VALEURS DOUARNENEZ COMMUNAUTE 2021

N° DE LISTE	MONTANT	BP	OM	EAU	ASS	MANDAT A EMETTRE AU COMPTE
4626050815	2 046,71	2 046,71				6541
4480910215	6 686,39		6 686,39			6541
4519750215	5 285,99			5 285,99		6541
4519750515	4 955,98				4 955,98	6541
5065410115	92,12	92,12				6542
3438511115	6 301,98		6 301,98			6542
4480910215	65,77		65,77			6542
4999450915	4 031,06			4 031,06		6542
4394810215	5 022,27				5 022,27	6542
TOTAL	34 488,27	2 138,83	13 054,14	9 317,05	9 978,25	

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Il est proposé :

- **D'approuver les admissions en non-valeur pour les différents budgets et de procéder aux écritures comptables conformément au tableau présenté ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER

